

Parties communes

Parties privatives aux LOT C.1 à C.4

Parties privatives au LOT 0.1

Parties communes à jouissance exclusive au LOT 0.1

Parties privatives au LOT 0.2

Parties communes à jouissance exclusive au LOT 0.2

Parties privatives au LOT 1.1

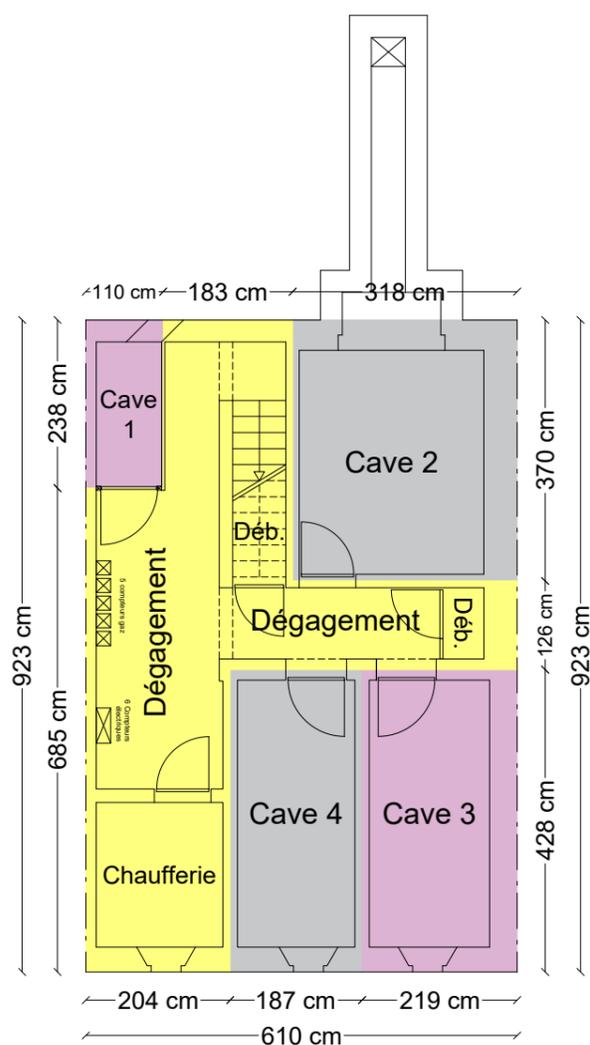
Parties privatives au LOT 1.2

Les plans ont été dressés sur base de plans fournis par le client et réalisés par le Bureau d'architecture FC&B (Bracles 3, 7890 Wodecq - +32 68 33 52 92 - stevenbos01@gmail.com).

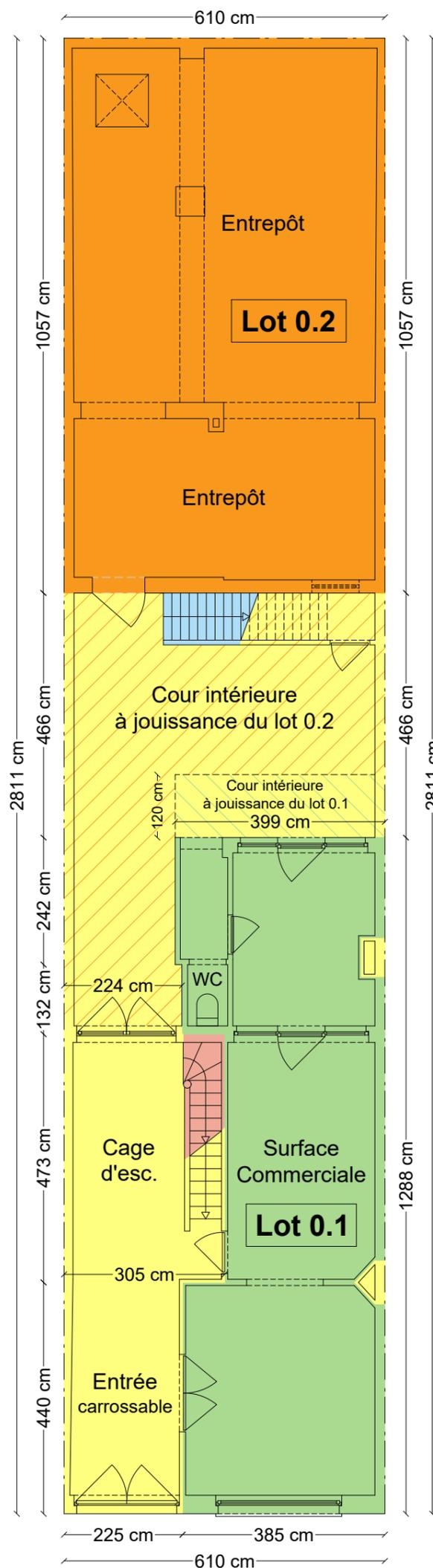
Les plans ont été effectués pour la réalisation de l'acte de base et ne pourront en aucun cas être utilisés à d'autres fins.



N° de lot	S.N.S	N° de lot	S.N.S
Lot 0.1	38,27 m ²	Lot C.1	1,88 m ²
Lot 0.2	57,16 m ²	Lot C.2	8,27 m ²
Lot 1.1	150,44 m ²	Lot C.3	6,43 m ²
Lot 1.2	83,86 m ²	Lot C.4	6,27 m ²



-1



+0

Date : 30/01/2024
Version : 5

Rue de l'Orphelinat 50, 1070 Anderlecht
Cadastré sous ANDERLECHT
2ème division section A numéro 60 B 10

Des. :
K.P.

OGEXIM SRL
Michaël VANHERREWEGHEN
Géomètre - Expert - GEO121226
Avenue du Pérou, 4
1000 - Bruxelles
site web : www.ogexim.be
mobile : 0494.77.60.98
email : info@ogexim.be



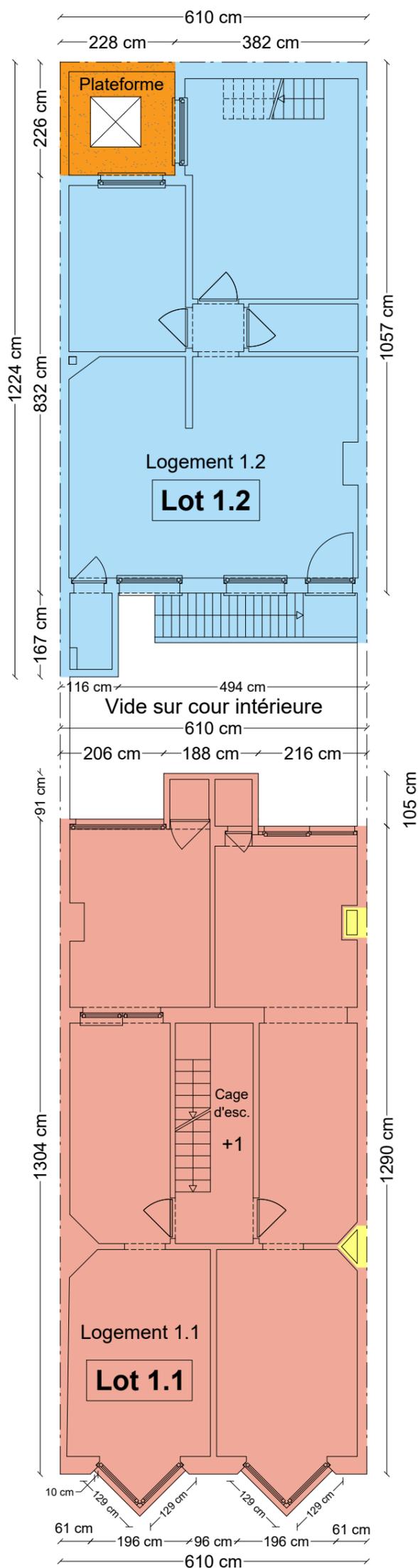
Echelle : 1/100
Format : A3

Niveaux :
Bâtiment avant : Sous-sol et
Rez-de-chaussée
Bâtiment arrière : Rez-de-chaussée

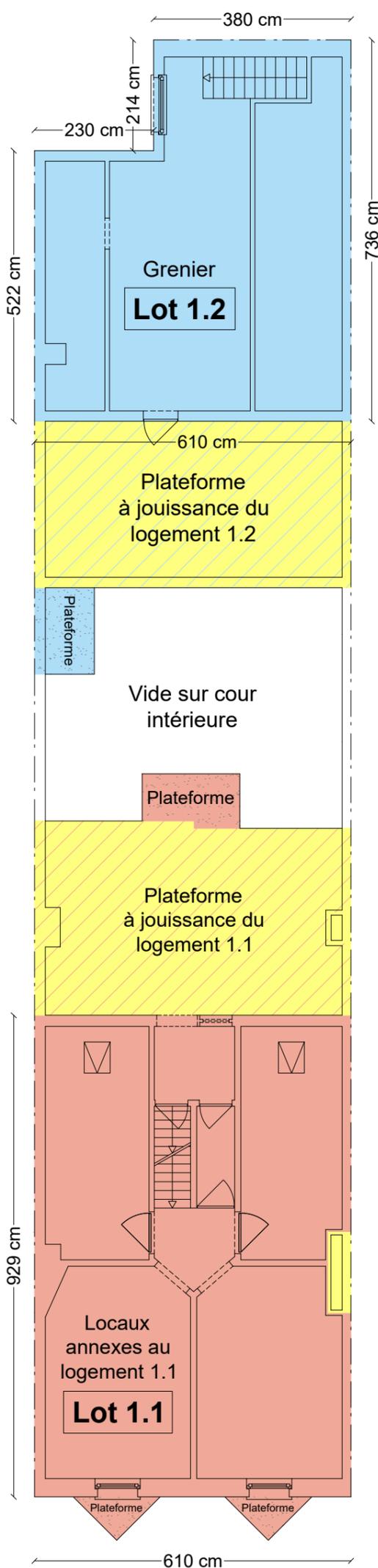


Les plans ont été dressés sur base de plans fournis par le client et réalisés par le Bureau d'architecture FC&B (Bracles 3, 7890 Wodecq - +32 68 33 52 92 - stevenbos01@gmail.com).

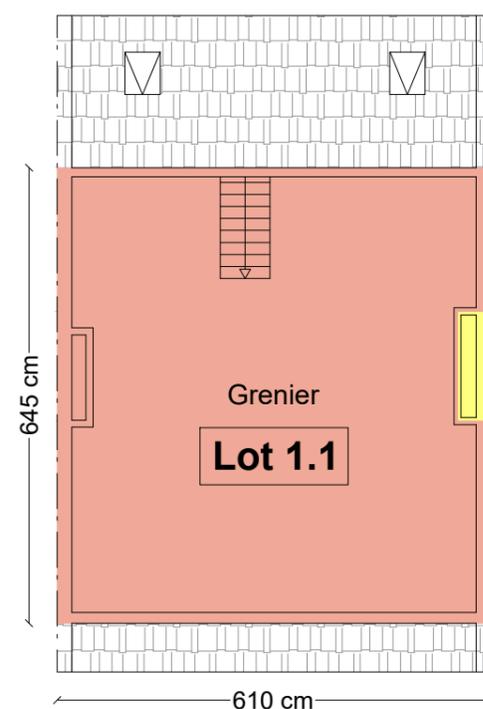
Les plans ont été effectués pour la réalisation de l'acte de base et ne pourront en aucun cas être utilisés à d'autres fins.



+1



+2



Grenier

Date : 30/01/2024
Version : 5

Rue de l'Orphelinat 50, 1070 Anderlecht
Cadastré sous ANDERLECHT
2ème division section A numéro 60 B 10

Des. :
K.P.

OGEXIM SRL
Michaël VANHERREWEGHEN
Géomètre - Expert - GEO121226
Avenue du Pérou, 4
1000 - Bruxelles
site web : www.ogexim.be
mobile : 0494.77.60.98
email : info@ogexim.be



Echelle : 1/100
Format : A3

Niveaux :
Bâtiment avant : 1° étage, 2° étage
et Grenier
Bâtiment arrière : 1° étage et Grenier

